

M A I R I E
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le **18 octobre 2013**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....
Séance du 17 octobre 2013
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents 12

Date de la convocation : 10 octobre 2013

Présents : Jean-Marc BENS, Bruno BOTET, Nicolas BOUIGUES, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, Georges JOURDA, Anne-Marie MARCONI, Lazare NAVARRO, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA, Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN.

Absents excusés : Nadia ROUAUD.

Absents : René MUNOZ, Nathalie WILHEM

Procurations : Néant

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Anne-Marie MARCONI.

Adoption du procès-verbal de la séance du 22 août 2013 : à l'unanimité.

Le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Approbation du P.A.V.E.

Le Conseil accepte la modification de l'ordre du jour.

I. RELEVÉ DE DECISIONS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rend compte des décisions prises par le maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal.

Délibération N° 255/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal, prend note de la décision suivante :

- Renoncement à exercer le droit de préemption urbain :
 - Sur le bien cadastré AD 104 situé au 2, Carrer d'Andorra et appartenant à M. VINAS Isabelle.
 - Sur le bien cadastré AC 48 situé au 2, Rue F. ARAGO et appartenant à M. LENGAGNE Patrick.
 - Sur le bien cadastré AC 109 situé 12, Rue Alfred Sauvy et appartenant à M. LABIES Laurence.
 - Sur le bien cadastré AD 101 situé au 4, Rue du Maroc et appartenant aux Consorts BENS Monique et Marie-Paule.
 - Sur le bien cadastré AH 137 situé 13, Rue des Camélias et appartenant à M. LOPES GONCALVES Nelson
- Signature Marché :
 - Travaux Câblage Ecole Primaire :
Titulaire du Marché : MIDI TELEPHONE – 2 300 € HT

II. PROJET DE FUSION DE SYNDICATS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur donne connaissance du projet de fusion des syndicats mixtes du Réart et de l'Agouille de la Mar. Il en rappelle les conditions (figurant sur l'arrêté préfectoral joint à la convocation) liées au périmètre, aux statuts et aux cotisations syndicales.

Après le débat, il invite le Conseil à donner son avis.

Délibération N° 256/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal, **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet de périmètre d'un nouveau syndicat mixte dénommé « Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, de ses affluents et de l'Étang de Canet – Saint Nazaire » (SMBVR) issu de la fusion du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart et du Syndicat Mixte de l'Agouille de la Mar et de ses affluents,
DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de statuts de ce nouveau Syndicat Mixte,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

III. EMPRUNT

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle qu'il convient, comme convenu, de concrétiser l'emprunt prévu pour les programmes « réhabilitation du centre ancien 2^{ème} tranche » et « aménagements sécuritaires ». Il présente les propositions établies par trois établissements bancaires, et il demande au Conseil de se déterminer.

Délibération N° 257/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions établies par le Crédit Agricole Sud Méditerranée, de la Caisse d'Épargne LANGUEDOC ROUSSILLON et de la Banque Postale

DECIDE de contracter auprès de la Banque Postale un prêt aux caractéristiques suivantes :

Montant du prêt : 300 000 Euros

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2029

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.66%

Echéances d'amortissement

et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0.20% du montant de prêt

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

IV. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Serge ROCA

Le rapporteur propose de fixer le montant des subventions 2013 à l'identique des aides attribuées en 2012. Il soumet ensuite cette proposition à l'approbation de l'assemblée

Délibération N° 258/2013: Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal décide d'entériner les propositions faites en répartissant comme suit les subventions aux associations de la commune pour l'année 2013 :

- ASSOCIATION DE CHASSE	550	€
- COMITE DES FETES	6 150	€
- FOYER RURAL	1 400	€
- TENNIS CLUB	1 150	€
- VILLEMOLAQUE JUDO	1 050	€

V. LOTS RIFLES

Rapporteur : Serge ROCA

Le rapporteur rappelle que la municipalité attribue tous les ans un lot pour la rifle des écoles et pour celle des associations (lots d'une valeur de 280€ en 2012).

Le Conseil décide d'attribuer pour 2013 un lot d'une valeur comparable à celle de 2012 pour chacune des deux rifles programmées (l'une par les associations, l'autre par l'école primaire).

Délibération N° 259/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal décide d'attribuer un lot d'un montant maximum de 280 euros pour chacune des deux rifles et dit que ce lot sera acheté directement par la commune sous forme de bons d'achats.

VI. APPROBATION DU P.A.V.E

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le Maire présente à l'assemblée le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Il rappelle que la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées du 11 février 2005 impose aux communes de réaliser un plan de mise en accessibilité de voirie et des espaces publics (PAVE).

Ce plan fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents établissements recevant du public dans un périmètre défini. Le Conseil Municipal a autorisé le maire à lancer la démarche le 9 février 2012.

Son élaboration a été effectuée en concertation avec les acteurs locaux, notamment les associations de personnes handicapées et à mobilité réduite.

Délibération N° 260/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics tel que présenté.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

1. Contrats d'avenir

Le maire rappelle que la question relative à la création de contrats d'avenir a déjà été évoquée et discutée (séance du 13/02/2013), et qu'elle n'avait soulevée aucune opposition de principe. Il précise qu'il conviendra peut-être d'envisager à court ou moyen terme une telle création dans le champ d'actions publiques locales « Services techniques urbains et infrastructures publiques ». Après avoir rappelé les conditions d'emploi ainsi que les obligations de l'employeur, il ouvre à nouveau la discussion afin de recueillir l'avis des élus dans le cas où la nécessité de la création s'imposerait rapidement. Les élus présents donnent leur accord de principe à l'unanimité, et chargent le maire de préparer une telle décision dès que les conditions seront réunies.

2. Convention avec le Conseil Général

Le maire informe l'assemblée que le Conseil général nous propose la convention qui liera la Commune et le Département des P.O en vue de la poursuite du projet de déviation.

Il donne les conditions financières qui prévoient le remboursement par la Commune des coûts des acquisitions foncières (qui seront réalisées par le Département).

Il précise que ces dernières sont données à titre indicatif, qu'elles ont été évaluées sur la base d'une emprise maximum (avec bâti), et qu'elles ne prennent pas en compte que la Commune est déjà propriétaire de plus de 80% de l'emprise strictement nécessaire à la réalisation de la future voie.

La discussion qui suit permet de constater un accord de principe unanime des élus présents. La décision sera donc portée à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

3. Rythmes scolaires

Le maire donne connaissance des premiers éléments de réflexion et des difficultés auxquelles nous serons confrontés :

- Respect du calendrier imposé par la Direction académique des services de l'EN (proposition des conseils d'école avant le 06/11, proposition du maire avant le 08/11, ...)
- Mobilisation d'intervenants pour 3h hebdomadaires (à priori réparties sur 4 jours)
- Concertation de tous les acteurs (enseignants, parents, mairie, communauté de communes, ...)

Il rend compte de l'entrevue qu'il a sollicitée et qu'il a eu avec les deux directrices d'école.
Enfin, il ouvre la discussion à l'issue de laquelle tous les élus s'accordent sur la nécessité de demander des délais supplémentaires.
Les élus chargent le maire de gérer du mieux possible ce dossier.

INFORMATIONS :

- Le point sur le marché de travaux du complexe multi-activités.

Séance levée à **22h**.

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA